

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du conseil départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs,

Ce CDEN se tient alors que de nombreux débats agitent notre pays dans un moment où l'état d'urgence suite aux attentats vient d'être reconduit, les attentats de Bruxelles nous rappellent que cette menace est toujours d'actualité. La loi, dite El Khomri, réformant le code du travail cristallise les oppositions. A l'UNSA, nous demandons une réécriture en profondeur de ce texte. Le projet a été modifié mais reste, de notre point de vue, encore trop défavorable aux salariés.

Plus 1,2%, le rendez-vous salarial que nous avons obtenu dans le cadre du protocole PPCR vient de permettre d'en finir avec le gel du point d'indice. Cette hausse, la première depuis 6 ans, permettra aux agents publics de voir leur pouvoir d'achat à nouveau progresser. Loin du maximalisme revendicatif de certains qui dupent les collègues, l'UNSA, elle, agit pour que, même minces, les acquis soient bien là.

Pour le premier degré :

A l'UNSA, nous nous félicitons que notre demande, formulée dès le 3 mars, concernant l'ouverture d'une unité d'enseignement maternelle autisme ait été entendue. Cette ouverture se fera bien, sur une dotation ministérielle, ce qui permet de récupérer un poste pour notre département. Le recteur a confirmé cette information hier en CTA.

La convention « Faire vivre les écoles de la Nièvre » vient d'être signée entre l'association des maires de la Nièvre et le rectorat. Cependant, notre département doit rendre 10 postes alors que l'académie en gagne 15... La réduction des effectifs est généralisée et ne concerne pas seulement la Nièvre.

Certes, la lettre de la convention est respectée, mais qu'en est-il de son esprit ? Cet accord laissait penser que nous bénéficierions d'un temps pour souffler et réfléchir à une meilleure organisation de l'offre scolaire, du maillage géographique des écoles. Il n'en est rien... Quand une école ferme, ou se voit retirer des moyens bien difficile de faire comprendre aux parents, élus, ou collègues concernés que le P/E augmente malgré tout dans le département. Nous sommes favorables à ce type d'accord, mais estimons que le rendez-vous est manqué. Nous rappelons qu'à l'UNSA nous demandons un moratoire, c'est à dire aucun poste à rendre pendant la phase de concertation.

La forte mobilisation du lundi 14 mars, avec une grève suivie par plus de 20 % des enseignants, de nombreuses écoles fermées et un rassemblement devant la préfecture qui a rassemblé près de 300 personnes, parents, élus et collègues marque l'attachement des nivernais à leurs écoles. Nous espérons que la délégation reçue par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales aura été entendue et que ses demandes déboucheront sur des propositions concrètes. C'est à dire des postes pour notre département.

Au-delà des 10 postes à rendre, dans vos choix, monsieur le Directeur Académique, vous souhaitez développer les dispositifs plus de maîtres que de classe, impulser davantage l'usage des TICE dans les enseignements. Nous y sommes bien évidemment favorables. Nous nous interrogeons simplement sur la question de savoir si notre département en a les moyens ; fermer encore plus de classes, d'écoles sera sans nul doute le prix à payer de cette politique volontariste.

A Nevers, attendre, le dernier moment pour faire connaître ses décisions, n'est pas notre conception du dialogue social. Toujours pas de décision officiellement arrêtée de la part du maire ou de la mairie



et des projets aux contours flous et fluctuants... De notre point de vue, il est trop tard maintenant pour changer l'organisation des écoles du centre ville d'ici la rentrée, nous espérons être entendus.

Pour les collègues :

La réforme du collège n'a pas eu les conséquences désastreuses que certains annonçaient sur les moyens. Le taux d'encadrement est conservé. Ce n'est tout de même pas la panacée, le département doit rendre plus de 140 heures et le taux d'heures supplémentaires reste à un niveau très élevé. La réforme du collège devra se faire en heures sup. Ces heures supplémentaires ne sont pas une demande de nos collègues et encore moins de leurs représentants syndicaux : nous préférons de véritables postes.

Changer ses méthodes de travail, les programmes de tous les niveaux en même temps demande un effort important de la part des enseignants qui aurait demandé une politique plus ambitieuse en termes de moyens.

Enfin, nous regrettons que la situation difficile dans laquelle se trouve plongée de nombreux collègues de langue (allemand, italien) n'ait pas été mieux anticipée.

A l'UNSA nous restons ouverts au dialogue, et comprenons que nombre de nos remarques ne sont que la conséquence de décisions prises ailleurs. Cependant, nous n'oublions pas que nous sommes avant tout des délégués des personnels et tenions à faire part à cette instance d'un grand désarroi qui traverse les établissements de notre département.